



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 651 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE WATERVILLE

Veillez prendre note que le règlement intitulé « Règlement no. 651 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Waterville » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Waterville le 7 février 2022 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

DONNÉ À WATERVILLE, ce 10 février 2022.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 10 février 2022 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de février 2022.

**Madame Nathalie Isabelle
Secrétaire-trésorière**